En bref — Libertés

Geneviève Legay a bien été poussée par un policier, reconnaît le procureur

31 mars 2019 à 10h55

Mis à jour le 2 avril 2019 à 18h26

Durée de lecture : 2 minutes

Geneviève Legay, la manifestante blessée samedi 23 mars dans une charge des forces de l'ordre pour disperser des Gilets jaunes à Nice a bien été poussée par un policier, a déclaré vendredi 29 mars le procureur de Nice, qui a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire.

Dans un premier temps, le procureur Jean-Michel Prêtre avait assuré lundi 25 mars qu'il n'y avait eu *« aucun contact »* entre la manifestante, Geneviève Legay, 73 ans, et un policier. La poursuite des investigations et le témoignage *« rectifié »* d'un policier, qui a admis avoir repoussé du bras une femme, et non un homme, comme il l'avait dit initialement, ont finalement permis d'établir que la chute de Geneviève Legay avait bien été causée par un membre des forces de l'ordre, a-t-il précisé dans un communiqué.

Les trois filles de Geneviève Legay ont déposé plainte lundi 25 mars contre X pour *« violences volontaires commises en réunion par personne dépositaire de l'autorité publique, avec usage d'une arme, et sur personne vulnérable »* et *« subornation de témoin »*. Attac a déposé une plainte identique. Les trois filles de Geneviève Legay visent aussi le préfet pour *« complicité de violences volontaires aggravées »*.

La septuagénaire souffre de multiples fractures du crâne et les médecins lui ont découvert mardi cinq côtes fracturées, repoussant l'éventualité d'une sortie de l'hôpital où elle avait été admise avec un pronostic réservé.

- **Source :** *L'Obs*
- **Photo :** Geneviève Legay, militante d'Attac, quelques instants avant la charge des gendarmes qui la jettera au sol, samedi 23 mars, à Nice (Alpes-Maritimes). Capture d'une vidéo de Bagna Presse, sur YouTube

Après cet article

Entretien — Libertés

« La seule réponse de Macron à la colère du peuple, c'est la répression »

Libertés